

**La réforme de la voie professionnelle a fortement fait progresser l'accès des jeunes au niveau IV de formation entre 2010 et 2014.**

**Le taux d'accès dépasse 84 % en 2014, dont plus de 28 % dans la voie professionnelle.**

**A**vec une progression annuelle de plus de 4 points à la fin des années 1980, le taux d'accès au niveau IV de formation est passé de 34 % en 1980 à 71 % en 1994 (toutes voies de formation comprises) grâce à une nette baisse des redoublements en première provoquant un afflux d'élèves en terminale. Le taux s'est ensuite stabilisé autour de 69 %. En 2010, les premiers effets de la réforme de la voie professionnelle apparaissent et le taux gagne 17 points en deux ans. Il atteint 84,3 % à la rentrée 2014 (*tableau 22.1 et figure 22.2*).

Pour les seuls établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, le taux d'accès au niveau IV de formation a culminé à près de 68 % en 1994, pour redescendre autour de 62 % au début des années 2000. Durant la phase de transition, suite à la réforme de la voie professionnelle, le taux a fortement augmenté. En 2014, il est de 75,7 % (+ 12 points par rapport à 2009). La proportion de jeunes parvenant au niveau IV par d'autres voies de formation (agriculture et apprentissage) a progressé régulièrement au cours des années 1990. Le taux d'accès au niveau IV des formations agricoles atteint 3,7 % en 2014, suite à la mise en place de la réforme de la voie professionnelle, après une longue période de stabilité. Au sein de l'apprentissage, le taux d'accès est de 6,1 % en 2011. Il perd 0,7 point l'année suivante, au sortir de la phase de transition. En 2014, il est estimé à 4,8 %<sup>1</sup>.

Après avoir dépassé 40 % à la rentrée 1994, le taux d'accès par la voie générale s'est stabilisé autour de 34 % de 1997 à 2004. Depuis, il progresse régulièrement et a gagné 6,4 points en 2014 par rapport à 2004, en atteignant 40,3 %.

Parallèlement, la filière technologique, qui avait vu son importance augmenter jusqu'en 2000 pour approcher 22 %, s'est depuis tassée de manière continue : 16,1 % en 2014.

La progression de la voie professionnelle, forte jusqu'en 1998, puis stabilisée avec un taux proche de 14 %, a repris en 2005, notamment grâce au développement des préparations au baccalauréat et au brevet professionnel par l'apprentissage. La rentrée 2010 marque le début d'une nouvelle phase. La généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans porte le taux d'accès au niveau IV à 27,9 % en 2014, soit 10,1 points de plus qu'en 2009.

En 2014, le taux d'accès des filles s'établit à 88,3 %, contre 80,5 % pour les garçons (*tableau 22.3*). Cet écart provient principalement des séries générales (12,5 points), l'accès des filles et des garçons étant très proche dans les séries technologiques (0,7 point). Les voies de formation professionnelles sont plus fréquentées par les garçons que par les filles. Entre 2010 et 2014, les garçons auront un peu plus bénéficié des effets de la réforme de la voie professionnelle (+ 10,3 pour les garçons contre + 9,7 points pour les filles). L'écart en faveur des garçons passe de 4,7 points en 2010 à 5,3 en 2014. ■

Les niveaux de formation regroupent des formations jugées de niveau de qualification comparable. Un élève inscrit au moins une fois dans une telle formation est dit avoir atteint le niveau correspondant.

Pour l'accès au niveau IV sont comptabilisés les élèves entrant en terminale générale, technologique ou professionnelle (y compris brevet professionnel), ainsi que les apprentis en dernière année de préparation au baccalauréat ou au brevet professionnel.

Le taux d'accès au niveau IV de formation rapporte le nombre d'élèves parvenant pour la première fois à ce niveau par année de naissance, à l'effectif des générations auxquelles ils appartiennent. L'indicateur présenté ici, dit taux conjoncturel ou transversal, est la somme de ces taux élémentaires par âge pour la même rentrée scolaire. Il est donc différent de la part d'une génération accédant au niveau considéré, qui est la somme pour toutes les rentrées scolaires des mêmes taux élémentaires pour cette génération.

Le taux d'accès au niveau IV de formation ne doit pas être confondu avec le taux de réussite au baccalauréat, ni avec la proportion de bacheliers dans une génération, qui est présentée dans l'indicateur 23.

**Note :** la série des taux d'accès est calculée à partir de la rentrée 2011 en utilisant les estimations démographiques de l'Insee basées sur les enquêtes annuelles de recensement. Les données sont définitives jusqu'en 2011, provisoires ensuite (p).

1. Le taux d'accès au niveau IV de formation par apprentissage en 2014 est calculé à partir d'une estimation des entrants dans ce niveau.

## 22.1 – Taux d'accès au niveau IV de formation

Toutes formations initiales comprises

	France métropolitaine		France métropolitaine + DOM hors Mayotte				
	1980	1990	2000	2011	2012p	2013p	2014p <sup>1</sup>
Filière générale	22,1	33,4	34,1	38,6	38,8	39,2	40,3
Filière technologique	11,9	17,6	21,7	17,2	16,6	16,4	16,1
Filière professionnelle	0,0	5,0	14,0	32,3	25,9	30,1	27,9
<b>Ensemble</b>	<b>34,0</b>	<b>56,0</b>	<b>69,8</b>	<b>88,1</b>	<b>81,3</b>	<b>85,7</b>	<b>84,3</b>
MENESR	33,0	54,0	63,4	77,9	72,7	75,6	75,7
Agriculture	1,0	1,4	2,7	4,2	3,2	4,5	3,7
Apprentissage	0,0	0,6	3,7	6,1	5,4	5,5	4,8

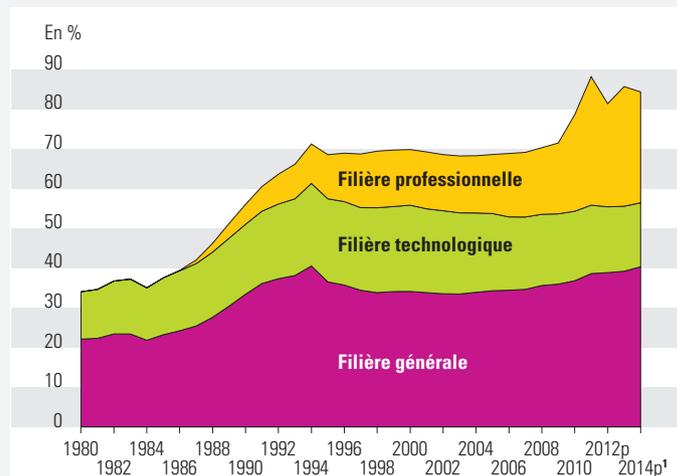
p. : données provisoires (voir note p. 56).

1. Les résultats incluant l'apprentissage sont basés sur une estimation (rubriques filière professionnelle, ensemble et apprentissage de la rentrée 2014).

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture ; Insee.

## 22.2 – Évolution du taux d'accès au niveau IV de formation de 1980 à 2014

Toutes formations initiales comprises



p. : données provisoires (voir note p. 56).

1. Filière professionnelle : pour la rentrée 2014, les résultats incluant l'apprentissage sont basés sur une estimation.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1999, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 2000.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture ; Insee.

## 22.3 – Taux d'accès au niveau IV, selon la filière et le sexe

	2011			2012p			2013p			2014p <sup>1</sup>		
	Filles	Garçons	Écart filles-garçons	Filles	Garçons	Écart filles-garçons	Filles	Garçons	Écart filles-garçons	Filles	Garçons	Écart filles-garçons
Générale	44,4	33,0	+ 11,4	44,8	33,2	+ 11,6	45,10	33,6	+ 11,5	46,7	34,2	+ 12,5
Technologique	18,4	16,1	+ 2,3	17,7	15,5	+ 2,3	17,3	15,4	+ 1,9	16,4	15,8	+ 0,7
Professionnelle	25,9	38,6	- 12,8	21,3	30,6	- 9,3	29,0	31,2	- 2,3	25,2	30,5	- 5,3
<b>Ensemble</b>	<b>88,7</b>	<b>87,7</b>	<b>+ 1,0</b>	<b>83,8</b>	<b>79,2</b>	<b>+ 4,6</b>	<b>91,4</b>	<b>80,2</b>	<b>+ 11,2</b>	<b>88,3</b>	<b>80,5</b>	<b>+ 7,8</b>
MENESR	80,5	75,4	+ 5,1	76,4	69,2	+ 7,3	81,7	69,8	+ 11,9	80,9	70,8	+ 10,1
Agriculture	4,0	4,4	- 0,4	3,4	3,1	+ 0,3	5,7	3,3	+ 2,4	4,3	3,2	+ 1,0
Apprentissage	4,2	8,0	- 3,8	4,0	6,9	- 3,0	3,9	7,1	- 3,1	3,1	6,4	- 3,3

p. : données provisoires (voir note p. 56).

1. Les résultats incluant l'apprentissage sont basés sur une estimation (rubriques filière professionnelle, ensemble et apprentissage de la rentrée 2014).

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture ; Insee.